

- **Considérant** la possibilité de présenter un dossier de subvention au titre du Fond Européen Agricole de Développement Rural (FEADER-LEADER) ;
- **Considérant** le plan de financement tel qu'il est présenté ci-après :

DEPENSES		RECETTES	
	MONTANT HT	SUBVENTIONS SOLLICITEES	MONTANT
Acquisition de matériel	71 674,90 €	FEADER-LEADER 50%	52 499,95 €
Installation de la base	23 500,00 €	CRDD 30%	31 499,97 €
Signalétique - Communication	9 825,00 €	AUTO FINANCEMENT	20 999,98 €
total HT	104 999,90€	total HT	104 999,90 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Précise** que la commune récupère la TVA ;
- **Indique** que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer les travaux et acquisitions avant que le dossier ne soit déclaré complet ;
- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2016 ;
- **Approuve** le plan de financement présentés ci-avant ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à présenter un dossier de demande de financement au titre du FEADER-LEADER et au titre du CRDD ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces décisions.

Pour extrait Conforme,

En Mairie, le 19 janvier 2016

Jean-Noël DUPRE

Maire de Confolens

